

LINCS

Laboratory for the International Criminal System

LAW CLINIC PARIS

de droit international pénal

Le « Laboratoire Européen de soutien aux Juridictions pénales internationales » a pour objectif le développement d'un travail critique vis-à-vis des juridictions pénales internationales dans le but de préparer et de former de jeunes juristes spécialisés en droit international pénal.

Il s'agit d'un projet financé par la Commission européenne dans le cadre du programme Droits de l'homme et Démocratie. Le projet associe la *Law Clinic* de droit international pénal de Paris, la *Law Clinic* de droit international pénal de Naples, l'Equipe de recherche coordonnée par l'Université de Turin et la Structure de coordination et de gestion coordonnée par le *Centro Iniziativa Europa*.

L'idée est née de l'observation des *Law Clinics* existant aux Etats Unis, en Afrique du Sud et en Amérique Latine. Le but de cette structure est d'apporter, au travers d'une méthode interdisciplinaire et tenant compte de la complexité des lieux des conflits, un travail critique, qui prend comme base de départ les cas traités par la jurisprudence (*Case Study Approach*).

LES DESTINATAIRES DE LA LAW CLINIC-PARIS

- L'équipe de la *Law Clinic* de Paris comprendra un maximum de 30 participants.
- Les candidats doivent pouvoir justifier de connaissances et de compétences solides en droit international et/ou en droit pénal.
- La Law Clinic de Paris s'adresse prioritairement aux étudiants titulaires d'un D.E.A. de droit pénal ou de droit international ; cependant la sélection sera aussi ouverte à des étudiants de D.E.A. de droit pénal ou de droit international. En outre, la participation d'étudiants de D.E.A. de science politique et de droit public sera encouragée afin de constituer une équipe pluridisciplinaire et ouverte.
- Seront aussi prises en compte les compétences et expériences pratiques (stages auprès d'avocats ou dans les services juridiques de certaines associations ou ONG) ainsi que les connaissances relatives à l'utilisation d'Internet.
- Une grande attention sera accordée à la motivation et à la disponibilité des candidats, auxquels il est demandé un investissement important tant en termes de temps que d'énergie.

• Les participants ayant une connaissance approfondie du système de *Common Law* seront particulièrement recherchés.

LES ACTIVITÉS DE LA LAW CLINIC-PARIS

L'esprit et l'économie générale de la *Law Clinic* de Paris est d'associer pleinement les participants à toutes les activités – aussi bien scientifique, théorique, documentaire et organisationnelle – de la *Law Clinic*.

Les activités de la *Law Clinic* de Paris s'articulent autour de deux axes principaux : d'une part, instaurer un suivi continu et exhaustif de la doctrine et de la jurisprudence relatives aux juridictions pénales internationales ; d'autre part, promouvoir et réaliser des recherches et des réflexions thématiques en cette matière. Il s'agit d'apporter une contribution théorique à la réflexion juridique et pratique par des actions de soutien et de participation aux activités de ces juridictions.

MÉTHODE DE TRAVAIL

Les travaux de la *Law Clinic* de Paris s'étaleront sur une période de 6 mois (décembre 2001 à mai 2002).

ACTIVITÉS PRINCIPALES:

Les travaux s'organiseront tout d'abord autour de **séminaires** (a) destinés à former et à familiariser les participants au fonctionnement, questions et problématiques présents dans la jurisprudence pénale internationale.

Ensuite, autour **d'ateliers** (b) composés d'équipes chargées de produire des analyses critiques approfondies et spécialisées.

La formation proposée par la *Law Clinic* de Paris comprend également des activités de tutorat, orientation pédagogique et aide à la recherche documentaire.

SÉMINAIRES: Les séminaires seront l'occasion d'analyser les sources en matière de prévention et répression du génocide, des crimes contre l'humanité et des crimes de guerre. Les travaux seront axés sur l'étude de la jurisprudence des tribunaux pénaux internationaux, des dispositions de leurs Statuts et des Règlements de procédure et de preuves.

La participation de tous les participants de la *Law Clinic* de Paris étant obligatoire.

ATELIERS: L'activité des ateliers sera consacrée à des analyses thématiques poussées relatives à certains sujets spécifiques abordés dans le cadre des séminaires. Il sera ainsi demandé aux participants une analyse et une réflexion tant théorique que technique en direction de l'ensemble des sources et matériaux disponibles en droit pénal international et en particulier des mises en accusation, des arrêts et des ordonnances des TPI. Le but est de produire des documents susceptibles de servir de soutien aux travaux des TPI, de la future Cour pénale internationale et de tous les acteurs institutionnels, associatifs et professionnels qui opèrent dans ce domaine.

LES SYSTÈMES DE RÉSOLUTION DES CONFLITS ET SOURCES D'INFORMATION: La compréhension profonde du contexte historique et des enjeux politiques qui sont à la base des conflits qui ont amené

à l'institution des juridictions pénales internationales, est essentielle. Pour cette raison les informations, et notamment l'apprentissage de la lecture critique des informations, devient un outil fondamental pour les juristes qui se spécialisent en droit international pénal.

La méthode de travail repose sur deux axes:

- (a) Reconstruire le contexte politico- historique des affaires analysées dans les ateliers de la *Law Clinic* de Paris.
- (b) Création d'une base de données composées des informations rassemblées par les participants. Cette base de donnée comprendra:
 - Informations provenant directement du TPIY et du TPIR
 - Informations diffusées par les Institutions Nationales et Internationales
 - Informations diffusées par les ONG
 - Informations des groupes de pression

LIAISON PARTICIPANTS - TRIBUNAUX PENAUX INTERNATIONAUX

L'objectif de soutien aux juridictions internationales suppose l'établissement de relations étroites avec celles-ci: le recours à la procédure de l'amicus curiae en est un exemple.

Visites et stages auprès des TPI seront largement encouragées. L'équipe pédagogique leur apportera le soutien nécessaire pour la présentation et la rédaction du dossier de candidature.

LA BIBLIOTHÈQUE

La *Law Clinic* de Paris dispose d'un fonds documentaire spécialisé, dont le suivi sera pris en charge par les équipes pédagogiques et par les participants qui auront la tâche d'alimenter et d'actualiser le fonds.

Les candidatures devront être déposées avant le **15 novembre** au bureau de Mme Sophie Rojare-Guy. Elles comprendront un CV détaillé et une lettre de motivation, une photo et une enveloppe timbrée ; le cas échéant la sélection définitive sera précédée d'un entretien.

CENTRE MALHER

LAW CLINIC-PARIS

Bureau 404

9, rue Malher - 75004 Paris

2 01- 44 78 33 61

fax 01-44 78 33 50

Pour tout renseignement complémentaire

lawclinic_paris@hotmail.com

E.F. - A.L. - J. T.